

Marseille, le 16. thermidor an onze.

Monsieur le Frère Roux — Marseille.

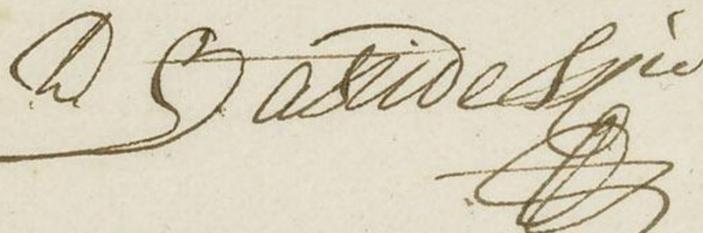
Vous avez vu par la circulaire de l'autre part que notre Maison de Commerce, sous la raison de Dominique Bastide Pluvinet et Compagnie, est dissoute.

Nous avons l'honneur de vous prévenir que nous continuerons les affaires sous la raison de DOMINIQUE BASTIDE ET COMP.<sup>e</sup> dont notre sieur Dominique Bastide aura seul la signature; nous suivrons le même genre de commerce que notre précédent Etablissement, dont nous conservons tous les moyens, en ajoutant de plus à la commandite de messieurs Bastide et fils, Banquiers à Paris, celle de monsieur Bastide père, de Montpellier; le même zèle secondera nos moyens, nous nous flattons qu'ils suffiront pour fixer votre confiance, d'autant que nos opérations seront basées sur la prudence qu'exige la circonstance actuelle.

Ci-bas notre Signature, à laquelle seule nous vous prions ajouter foi.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signature de notre sieur Dominique Bastide.



Il vous sera fait de remarques Monsieur dans le contenu de nos deux Circulaires que la liquidation de notre ancienne maison (D. Bastide Pluvinet et Cie) nous appartenant lui seul ainsi que le résultat auquel M. de Pluvinet reste entièrement étranger nous aurions pu éviter de la suivre en continuant les affaires sous la nouvelle raison, mais étant bien aises de distinguer nos opérations; nous avons cru la partie analogue aux circonstances et à notre système, nous désirons qu'il ait votre approbation et que nos soins puissent vous être agréables.

les Dits

